

N°08- 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DE CESSON ET VERT SAINT DENIS

DATE DE CONVOCATION

07 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports et de la Culture sous la présidence de Monsieur Lebrun.

DATE D’AFFICHAGE

08 janvier 2020

Étaient présents : MM. Heestermans, Lebrun, Benyachou, Valérius et Mmes Amrane, Dupriez, Fayat et Meister,

Absents excusés : M. Demarquay et Mme Verrier

Pouvoirs : Mme Verrier à M. Valérius

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice * 10 *

Présents * 8 *

Votants * 9 *

Secrétaire de séance : Mme Amrane

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

OBJET :

**AUTORISATION SIGNATURE DE
CONVENTION AVEC LA
PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
POUR LA TRANSMISSION DES
ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE
LEGALITE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

- Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui posent les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Considérant le besoin de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer avec la Préfète de Seine-et Marne la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le dispositif Berger Levrault Echanges sécurisés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
A Vert Saint Denis, le 14 janvier 2020
Le Président,
Robert Lebrun



Le Syndicat
Intercommunal
Cesson et Vert-Saint-Denis